

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER ET VALENCA

Département des
HAUTES-ALPES

DELIBERATION N°56 -2014

SEANCE du Jeudi 27 Novembre 2014

Nombre de Conseillers :

en exercice : 11

Présents : 10

L'an deux mille quatorze et le jeudi 27 Novembre 2014 à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 20 novembre 2014 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: Mme BLANC Danielle, Mme Noëlle STEFANI, M. CORDIER Jean, M. COSTORIER Rémi, M. FAURE Jean-Claude, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël

Absente excusée : Céline TRUCH

Secrétaire de séance : Pierre POUILLARD

Objet : Subvention coopérative scolaire – Opération pizzas

Le Maire signale aux membres présents que la coopérative scolaire a organisé une vente de pizzas au bénéfice des enfants de l'école primaire de la commune pour participer au financement de leur voyage scolaire à Paris du lundi 13 avril au vendredi 17 avril 2015.

A ce titre le maire propose de délibérer pour attribuer une subvention de 90 € correspondant à l'achat de 10 pizzas, à la coopérative scolaire.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **Accepte** la proposition de son Maire
- **Décide** d'attribuer une subvention de 90 € correspondant à l'achat de 10 pizzas à la coopérative scolaire pour le voyage scolaire à Paris des enfants de l'école de la commune.

Fait et délibéré à Lardier et Valença le 27 Novembre 2014

Le Maire
Rémi COSTORIER

